

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
2566

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur un bâtiment départemental.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat d'assurance dommages aux biens 1^{ère} ligne souscrit par la collectivité auprès de la SMACL-Assurances, le Département a déclaré les dommages causés par un choc de véhicule sur le portail et la clôture attenante du collège Rosa Parks à Marseille, le 2 avril 2017.

Cet accident a causé d'importants dommages, nécessitant la réalisation de travaux de remise en état.

En dédommagement du préjudice subi par le Département, et suite à la réunion d'expertise du 13 avril 2018, l'assureur de la collectivité propose une indemnisation de 37.668,28 € répartie de la façon suivante :

- une somme de 31.983,01 € au titre du règlement immédiat (29.983,01 €) et du règlement de la franchise (2.000,00) obtenue après recours,
- une somme de 5.685,27 € au titre du règlement différé sur présentation des factures de travaux.

La somme de 31.983,01 € précitée a d'ores et déjà fait l'objet d'un chèque bancaire en date du 12 décembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL